

Communauté de Communes « Chassezac et Clayse dite Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu
Réunion 1^{ier} conseil communautaire
Lundi 6 janvier 2014

Présents : BASTIDE Bérengère, BELLECULEE Bernard, BLANC Monique, BORIE Jean-François, BOUCHER René, BOULARD Roger, BRUYERE-ISNARD Thierry, COSTE Hubert, ESCHALIER Cathy, FAUCUIT Georges, FAURE Philippe, FEROLE Jean, FOURNIER Claudine, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-manuel, GREGORIAN Gisèle, LACROIX Jean-Claude, LAGANIER Jean-Marie, LAVAL Yolande, LAPIERRE Andrée, LAPIERRE Marie-Jeanne, MARGOTTON Magalie, NOEL Daniel, PAILAET Michel, PRADEILLES Max, REDON Pascal, RIEU André, ROCHE Bruno, ROGIER Jean-Paul, ROUX Jean-Marie, VIGIER Bruno

Absent et excusé : CHAZALET Marcel

Pouvoir CHAZALET Marcel a donné pouvoir à VIGIER Bruno.

Secrétaire de Séance : MARGOTTON Magalie.

Décisions prises selon l'ordre du jour suivant :

- Installation du Conseil Communautaire et élection du Président et des 5 Vice-présidents

Ont été élus :

Président : Max PRADEILLES

1° Vice-président : Bruno VIGIER

2° Vice-président : Jean-Manuel GARRIDO

3° Vice-président : Gisèle GREGORIAN

4° Vice-président : Jean FEROLE

5° Vice-président : Philippe FAURE.

- ✓ Rajout d'une délibération concernant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A décidé en 2013 par le SIDET pour le remplacement d'un agent contractuel de catégorie A parti en décembre 2013.

Le conseil communautaire accepte ce rajout à l'ordre du jour.

- Approbation des statuts de la communauté de communes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les statuts.

- Constitution des commissions

Le conseil communautaire crée les commissions (personnel, finances, Développement Economique et Aménagement du Territoire, Ordures ménagères et SPANC, Action Sociale, Environnement Tourisme et Patrimoine, Culture Lecture) et procède à la désignation de ses membres.

- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Ce sujet est reporté à la prochaine séance

- Délibération relative aux délégations consenties au Président (et au Bureau ?) par le Conseil Communautaire

Le conseil communautaire et pour la durée du mandat décide et à l'unanimité des membres présents de confier au Président des délégations.

Dans l'immédiat, il n'est pas envisagé de transférer des délégations au Bureau.

- Désignation des délégués appelés à siéger au sein des instances extérieures :

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

- Création de régies

- SPANC, Multi-accueil, Espace sportif, Centre de loisirs de Saint Paul le Jeune

Le conseil communautaire à l'unanimité valide la mise en place d'une régie de recettes pour le SPANC, Multi-accueil, Espace Sportif, et une régie d'avances et de recettes pour le Centre de Loisirs de Saint Paul Le Jeune.

- SPANC
- Validation des tarifs actuels

Le conseil communautaire, et à l'unanimité, valide le maintien des tarifs en attendant l'élaboration des nouveaux tarifs.

- Personnel
- Délibération pour créer les emplois correspondant au personnel en place aujourd'hui

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer les emplois des personnels des collectivités fusionnées dans cette nouvelle communauté de communes.

- Délibération autorisant le Président à recruter des agents contractuels pour un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité

Le conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité ou pour un accroissement saisonnier d'activité ou pour un remplacement de personnel permanent momentanément indisponible.

- Délibération pour autoriser le Président à signer les avenants pour les contrats en cours

Le conseil communautaire autorise le Président à signer les avenants de transfert de tous les contrats à durée déterminée.

- Régime indemnitaire

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'instaurer les primes ou indemnités (IEMP, IHTS, IAT, IFTS, PSR, ISS, Prime de Service, Prime d'encadrement, Prime spécifique, prime forfaitaire mensuelle) en fonction des cadres d'emplois et des grades concernés, fixe les critères d'attribution, les modalités de maintien et suppression, la périodicité de versement des primes.

- Prime de Fonctions et de résultats :

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'instaurer cette prime pour le grade d'Attaché, fixe les critères d'attribution, les modalités de maintien et suppression, la périodicité de versement des primes.

- Recrutement d'un Agent Contractuel de catégorie A (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi de chargé de mission dans le grade d'ingénieur à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

- Adhésion à la convention CDG07 et MNT (maintien de salaire)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG07 pour le risque « prévoyance », choix de la garantie et détermination du montant de la participation financière.

- Fiscalité
- Institution de la TEOM et REOM et création de zonage

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide, à partir 2014, d'instituer un zonage comprenant 18 périmètres, d'appliquer la TEOM et la REOM pour le financement de ce service selon des périmètres définis.

- Institution d'une redevance « camping »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer cette redevance spéciale pour les campings.

- Tarifs
- Multi-accueil, Centre de Loisirs de Saint Paul Le Jeune, Espace Sportif, Médiathèque de Saint Paul Le Jeune

Ce point est reporté ultérieurement.